



**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2020**

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mme Magali BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Olivier FARNER, M. Jordane FONTAINE, M. René GREPT, M. Nicolas HAFNER, M. Didier JACCARD, M. Martin STAUB
Excusé-e-s	M. Lory GENOUD
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

**Le Président** ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30 et annonce que M. Genoud est excusé et que Mme Rodriguez aura du retard. Par ailleurs il informe que le point 3 de l'OJ est reporté à la prochaine séance.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019**
2. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à une subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.- en faveur de la Nouvelle Comédie prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal et soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art.79 LAC)**
3. **Proposition de résolution de la Commission des routes, sécurité, mobilité & transports**
4. **Projet de délibération concernant la modification de la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex**
5. **Communications de l'exécutif**
6. **Propositions et questions individuelles**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019**

**Mme Dougoud, point 6, dernière page :** « ...demande si la soirée d'information pour les nouveaux habitants... »

Avec cette modification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2. Décision de l'AG de l'ACG relative à une subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.- en faveur de la Nouvelle Comédie prelevée sur le budget d'investissement du FIDU et soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art.79 LAC)**

**Le Président** rappelle que le document vous a été envoyé et il demande s'il y a des commentaires ?

**M. Hafner** informe que sur le lieu de l'ancienne Comédie, un collectif « La Tragédie » formé d'étudiants et de la Haute école de théâtre se mettent ensemble pour créer un lieu culturel.

**M. Jaccard** demande si elle sera subventionnée ? Il espère qu'il n'y a pas que des sommes non contrôlées attribuées à des infrastructures d'importance et qu'il restera aussi des fonds pour de petites associations...Sa remarque personnelle est qu'il est abasourdi par les motifs légitimant le dépassement de la subvention initiale. Il veut relever, compte tenu des montants et de l'engagement du Canton, à quel point on s'occupe peu de savoir si les budgets initiaux seront tenus ou pas. C'est une remarque personnelle.

**M. Staub** partage cette position et déclare être très étonné de ces demandes de suppléments. Cela lui semble exagéré.

**Le Président** passe alors au vote de la décision de l'ACG.

**La demande de subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.- en faveur de la Nouvelle Comédie est refusée à l'unanimité, moins une abstention.**

**3. Proposition de résolution de la Commission des routes, sécurité, mobilité & transports**

Reporté au prochain CM.

**4. Projet de délibération concernant la modification de la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat-Civil de Bernex**

**Le Président** rappelle que les documents vous ont été envoyés. Il s'agit d'un toilettage demandé par l'ACG et plus particulièrement pour la tenue des comptes qui sera désormais assurée par la commune de Bernex.

**M. Jaccard** demande s'il s'agit d'un souhait de l'ensemble des personnes citées d'avoir une convention, sans durée de validité mentionnée, d'avoir les postes posés avec le nombre effectif d'EPT ?

**Le Président** répond par l'affirmative et ajoute que cela figurait déjà dans l'ancienne convention. Rien n'a fondamentalement changé, hormis le fait que c'est Bernex qui sera en charge du décompte et du contrôle.

**Le Président** lit la décision et passe au vote.

**La délibération relative à la modification de la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat-Civil de Bernex est acceptée à l'unanimité.**

### **5. Communications de l'exécutif**

**M. G. Fontaine** revient sur les haies abîmées et transmet la réponse de M. Jean-Marie Dunant, à savoir que le nécessaire sera fait et la haie entièrement refaite. Puis, concernant les bancs-vestiaires réclamés pour les cuisines scolaires, un devis a été demandé pour un banc identique à l'actuel + un petit de 90cm.

**M. G. Fontaine** demande où en est le concours pour les verres et **M. Staub** informe avoir reçu 3 projets qui seront discutés avec **Mme Jaggi** pour décision. Puis, concernant la sortie de ski du 7 mars à Avoriaz, il rappelle qu'il compte sur une équipe solide pour racler le fromage...

**Le Président** informe d'une malfaçon sur un collecteur rue du Faubourg et passe la parole à **M. Revillet** pour une présentation du problème.

**M. Revillet** explique avoir reçu en fin d'année 2019 avec l'exécutif, des habitants de la rue du Faubourg en relation avec des problèmes d'égouts rencontrés. En 1991, la commune avait procédé à des travaux de mise en séparatif et obtenu une servitude de passage contre une prise en charge de l'intégralité des travaux de raccordement des habitations au collecteur secondaire. Mais quelques années plus tard, la famille en question a rencontré des problèmes d'odeur d'égout dans leur maison et ce problème s'est accentué avec le temps. Courant 2018, une ouverture a été pratiquée et il a été constaté que les eaux usées ne partaient pas vers le collecteur secondaire, mais dans un tuyau de plusieurs dizaines de mètres de long. Une entreprise a alors fait un raccordement sur le bon collecteur, mais 6 mois plus tard, les eaux usées sont montées dans la salle de bain. Une nouvelle entreprise est venue et a constaté que le tuyau mis en place avait des angles à 90° et une pente trop faible. Les habitants ont pris à leur charge tous les travaux de remise en conformité vu l'urgence de leur situation. Aujourd'hui, ils sont venus à la Mairie pour demander une prise en charge de ces travaux, soit la somme CHF 8'000.-. **M. Revillet** tient le dossier à disposition.

Enfin, l'entreprise qui a fait le travail est malheureusement tombée en faillite depuis, donc impossible de se retourner contre elle.

**Le remboursement à titre exceptionnel de ces travaux s'élevant à CHF 8'000.- est accepté par le CM à l'unanimité et une délibération sera présentée au prochain CM.**

Une information aux personnes concernée sera également faite.

**Le Président** a un 2<sup>e</sup> point qui fera également l'objet d'une délibération au prochain CM, à savoir la nouvelle proposition d'honoraires des architectes avec une scission en 2 au niveau financier du projet « Bâtiments sur les parcelles de la Commune et paroisse ». Les chiffres ont été reçus et tous les documents vous seront transmis pour un vote au prochain CM. Il rappelle aussi que vous aurez la possibilité de vous réunir en commission préalablement.

## **6. Propositions et questions individuelles**

### Bâtiments parcelle de la Commune/Paroisse

**M. J. Fontaine** informe que la commission s'est réunie lundi dernier avec pour but de définir le bâtiment souhaité pour la parcelle de la Paroisse. Les architectes étaient présents et un bref rappel de tout ce qui était souhaité dans le bâtiment a été fait. Il en donne la liste et précise que cela représente 1110m<sup>2</sup> sur une surface totale de 1112m<sup>2</sup>. La proposition retenue par la commission est la variante 2, LOU, avec possibilité d'avoir sur les côtés des espaces à aménager et aussi la possibilité de 10 parkings de remplacement.

**M. Grept** ajoute que la hauteur de façade correspond au bâtiment actuel de la Paroisse.

**M. J. Fontaine** informe que le budget de construction pour ce bâtiment de la Paroisse est de CHF 3'544'826.-TTC (hors honoraires).

**Le Président** demande que le Conseil se prononce définitivement et fermement sur ce choix et pose toutes les questions qu'il aurait avant.

**M. Grept** juge important de préciser ce qui a été dit en commission, à savoir que la validation de la dimension extérieure du projet n'entraîne pas un gel des dimensions et affectations intérieures. Il s'agit simplement aujourd'hui de formaliser un gabarit.

**M. Hafner** apprécie l'idée que la commune dispose d'un bâtiment dédié, sans appartements, pour la commune, avec une grande souplesse pour les affectations futures.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2020**

**Le Président** demande alors de confirmer par un vote la décision de la commission, à savoir le choix de construire sur le terrain de la Paroisse, le projet N2 LOU.

**La décision de construire sur le terrain de la Paroisse, le projet n°2 LOU, est acceptée à l'unanimité.**

**Le Président** a encore 2 informations à donner :

1.-La Laiterie avait souhaité être associée au projet et la commune avait demandé si le rachat de la Laiterie par la commune était souhaité. La réponse est oui. *(Il lit le courrier).*

**Le Président** propose de demander une estimation et une étude complète du bâtiment à un Bureau. **Cette proposition est acceptée et l'autorisation donnée pour le faire.**

2.-Le locataire de la Mairie quitte pour dans 10 jours. Des travaux seront à faire et il faut commencer à réfléchir à ce que nous voulons faire de ce bâtiment.

Lumières et pollution lumineuse

**M. Hafner** demande un point sur la problématique des lumières. **M. G. Fontaine** avait suggéré de faire un tour avec quelqu'un de la commission pour évaluer les points nécessitant une action, puis de demander conseil à un spécialiste.

Proposition est faite de faire un tour à plusieurs pour lister les endroits, puis de demander conseil ensuite.

**M. Hafner** répète que pour lui, tant que le village n'est pas sécurisé, il ne faut pas éteindre les lumières.

**M. Jaccard /Mme Dougoud** pensent qu'il faut aussi garder à l'esprit qu'il y a une demande des habitants de réfléchir à l'impact environnemental, sans opposer la sécurité à la nature. A réfléchir plus largement.

**Décision : la commission environnement se réunira et apportera les informations au prochain CM.**

Mesures liées à la lettre d'intention : **M. Grept** informe que les mesures de mises en place de feux annoncées pour le printemps semblent être décalées vers l'automne. Au niveau chiffres, on parle d'une augmentation de trafic de 20% pour 2019 et pour les objectifs actés dans la lettre d'intention, il faut compter avec une diminution optimiste du trafic pendulaire de 10%. Donc cela continue d'augmenter. **Mme Jaggi** confirme qu'il y a une légère augmentation de 3% par rapport à décembre 2018. Elle tient un tableau à disposition.

**Le Président** précise que les mesures sont décalées, car il faut aménager un tronçon qui n'existe pas encore. Ceci nécessite des autorisations, d'où le report en automne.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2020**

**M. Jaccard** a appris la construction de cette infrastructure par voie de presse pour un montant de 600-700'000 euros qui constitue une condition supplémentaire à la mise en application. Un argument de plus pour différer les mesures, à son avis personnel.

**M. Grept** estime que l'on va étendre les heures de pointe, mais pas diminuer le trafic.

Radars didactiques

Il est décidé d'essayer de le sortir à nouveau et de le faire tourner. En revanche, il faut qu'une personne le vide périodiquement pour avoir des statistiques fiables. **Mme Jaggi essaiera de s'en occuper avec un employé communal.**

Nettoyage des commodités dans les écoles

**M. J. Fontaine** a entendu de vives protestations relatives à la fréquence du nettoyage des sanitaires. Décision a été prise de procéder 2x par semaine au lieu d'1x. **Mme C. Fontaine** recherchera la norme pour respecter ce qui doit être fait, vraisemblablement 1x par jour.

Info bus scolaire 85 : Mme Dougoud s'est plainte aux TPG, car ce bus est régulièrement en retard, voire ne vient pas du tout. Elle a fait suivre la réponse des TPG à **Mme Jaggi** pour info.

5G

**M. Hafner** revient sur l'intervention du député PDC Bertrand Buchs demandant un moratoire pour l'installation du réseau 5G en Suisse. En janvier 2020, il compte déposer une initiative pour l'interdiction de la 5G millimétrique sur le territoire cantonal. En avril 2019, le CM de Soral a voté pour une commune sans 5G et en janvier 2020, une antenne 5G est présente sur le territoire de Soral.

Il propose donc que la commune adresse un courrier à B. Buchs pour lui rappeler la position de la commune de Soral sur la 5G et lui annoncer que le CM de Soral lui apporte tout son soutien pour son projet d'initiative. **Accepté.**

Trafic dans les vignes

**M. Farner** indique que les bus 63 et 76 qui viennent de Viry sont censés aller jusqu'au bout du chemin de l'Ancien-Château pour revenir sur Creux-de-Boisset, mais beaucoup prennent le 1<sup>er</sup> chemin, plus court. Le problème, c'est la dangerosité pour les ouvriers qui travaillent dans les vignes, il faut donc mettre une signalisation ad hoc.

**Mme Jaggi** fera un courrier aux TPG pour qu'ils rappellent ceci à leurs chauffeurs et fournissent des panneaux spéciaux sur ces routes.

La séance est levée à 20H10.